



Assemblée générale

Distr. limitée
14 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Cinquième Commission

Points 112 et 119 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Corps commun d'inspection

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président
à la suite de consultations officieuses**

Rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire »

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000 ainsi que le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation,

Rappelant ses résolutions 56/253 du 24 décembre 2001 et 57/284 du 20 décembre 2002 et sa décision 57/575 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire¹ » et sa note transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à ce sujet²,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire³ » et de la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à ce sujet²;

2. *Prie* le Comité du programme et de la coordination d'examiner le rapport du Corps commun d'inspection et les observations formulées par le Secrétaire

¹ A/57/372.

² A/57/372/Add.1.

³ Voir A/57/372.



général et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à sa quarante-troisième session, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-huitième session.
